



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-072 BIS**

EN DATE DU : **29 SEPTEMBRE 2025**

ÉCONOMIE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME DE DÉCHETS DU BTP À EC3

RETIRE ET REMPLACE – ERREUR MATERIELLE

ANNEXE LIÉE : CONVENTION

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Tercillat, selon convocation le 22/09/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Béatrice AUSSANAIRE a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU ADRIEN, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

HUMBERT Isabelle donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à Martine LALANDE, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON, Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

EXCUSÉ (0) :

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Monsieur Philippe CHAVANT, en tant que co-président d'EC3, ne prend pas part au vote.

Vu la délibération n°2021-090 en date du 8 décembre 2021 portant sur la demande de DETR pour le projet de plate forme satellite déchets du Bâtiment et travaux publics (BTP) : EC3,

Vu la délibération n°2024-027 en date du 8 avril 2024 portant sur le lancement de la consultation pour les travaux de la plateforme de dépôt des déchets du BTPd'EC3,

Vu la délibération n°2024-056 en date du 18 novembre 2024 portant sur l'attribution du marché de travaux de la plateforme EC3,

Depuis le 1er Septembre, les déchetteries pour particuliers (dans le cas présent, les déchetteries Evolis 23) ne peuvent plus accueillir les déchets professionnels et Bâtiment et travaux publics (BTP). Il appartient aux EPCIs, dans le cadre de la compétence développement économique, de faciliter la collecte desdits déchets, notamment pour éviter les dépôts sauvages.

La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche a achevé la réalisation de sa plateforme de déchets professionnels et BTP à la Zone d'Activités des Ribattons à Lourdoueix-Saint-Pierre.

Dans le cadre de l'exercice de l'activité de cette plateforme, l'association EC3 (Economie Circulaire de la Construction de la Creuse) entend assurer le fonctionnement des plateformes communautaires du département de la Creuse.

Une convention d'utilisation du site est donc nécessaire au bon fonctionnement de cette plateforme communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention avec l'association EC3 et à piloter la mise en place de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX



La secrétaire de séance
Béatrice AUSSANAIRE

